Liberté Égalité Fraternité
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble

commune de Murianette

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE
20/2023

Objet : animation commerçante

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Maire n°14/2023 en date du 2 mai 2023,
Vu la demande présentée par la Tentation sucrée le 05 juin 2023 relative à l'article 1 pour lequel il est souhaité de passer la festivité de 16h00 à 00h00 en lieu et place de 16h00 à 22h00,

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : Les commerçants : la Tentation sucrée et Pizza Lusa sont autorisés à organiser une fête de la musique sur la placette Dominique LEFEBVRE – rue Jean-Pierre Raffin-Dugens le samedi 10 juin 2023, de 16h00 à 00h00, avec le groupe musical Mc Fly Orchestra.

ARTICLE 2 : Tous les autres articles de l'arrêté 14/2023 restent inchangés.

ARTICLE 3 : Le Maire et les Adjoints sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 5 juin 2023

Le Maire, Cédric GARCIN

MAIRIE DE MURIANETTE * 38420

DESTINATAIRES :

- Tentation sucrée
- Gendarmerie de Domène
- Police municipale de Domène
- Mesdames et Messieurs les Adjoints